TABLEAU COMPARATIF

Textes en vigueur

Texte de la proposition de loi

Proposition de loi relative à la réalisation de l'autoroute A89 entre Lyon et Balbigny

Article unique

Sont approuvés l'avenant à la convention du 10 janvier 1992 passée entre l'Etat et la société des autoroutes du sud de la France, concernant la section de l'autoroute A89 Balbigny - La Tour de Salvagny, ainsi que les modifications apportées par cet avenant au cahier des charges annexé à cette convention.

Conclusions de la Commission

Proposition de loi relative à la réalisation de la section entre Balbigny et La Tour de Salvagny de l'autoroute A89

Article unique

Sont approuvés l'avenant du 31 janvier 2006 à la convention du 10 janvier 1992 passée entre l'Etat et la société des autoroutes du sud de la France, concernant la section de l'autoroute A89 Balbigny - La Tour de Salvagny, ainsi que les modifications apportées par cet avenant au cahier des charges annexé à cette convention.